

Saint-Just en mission. La naissance d'un mythe

Jean-Pierre Gross

Citer ce document / Cite this document :

Gross Jean-Pierre. Saint-Just en mission. La naissance d'un mythe . In: Annales historiques de la Révolution française, n°191, 1968. Pour le bi-centenaire de la naissance de Saint-Just. pp. 27-59;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahrf.1968.3972>

https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1968_num_191_1_3972

Fichier pdf généré le 14/01/2020

SAINT-JUST EN MISSION LA NAISSANCE D'UN MYTHE



L'étude des mentalités appartient à un domaine de l'histoire qui ne se prête pas aisément à l'analyse méthodique. Comme le constatait Georges Lefebvre dans un article célèbre (1), elle ne saurait tirer parti des procédés scientifiques de l'historiographie moderne, ou seulement dans une faible mesure, puisque la répercussion des événements sur les esprits donne aux faits une dimension nouvelle, où le mythe a tendance à l'emporter sur la réalité. Tout mythe a ses origines dans la psychologie d'une époque, et en ce sens un mythe n'est jamais tout à fait mensonge. Si l'histoire se nourrit de faits, et la petite histoire d'anecdotes, la légende se nourrit de gestes et de paroles par essence héroïques, qui ont, dès l'origine, frappé l'imagination des contemporains et coiffé les personnages, de leur vivant même, de l'auréole du héros. Sur ce mythe naissant est venu se greffer ensuite l'apport de la littérature, l'apocryphe et le fictif, de sorte que l'histoire cède enfin le pas à la chanson de geste. La difficulté, c'est de savoir distinguer le vrai mythe du faux.

I. Anatomie d'un mythe.

Dans la légende qu'a léguée la Révolution, Saint-Just reste une énigme. Défiguré par une ample littérature, il n'a pas encore bénéficié d'une mise au point de la part de ses historiens ou de ses biographes (2). « Le rêve n'en finit pas vite avec la réalité qu'il recueille, quand c'est celle de Saint-Just », a dit André Malraux, et ce propos résume fort bien l'état actuel de cette déformation, qui fait de Saint-Just un nouveau

(1) Avenir de l'histoire, *Revue historique*, t. 192, 1947; reproduit dans *Etudes sur la Révolution française*, Paris, 1954, p. 1.

(2) Voir, cependant, l'introduction d'Albert SOBoul aux *Discours et Rapports de Saint-Just*, Paris, 1957.

Mahomet, dont le destin révolutionnaire apparaît comme une chevauchée islamique, tandis que dans le cœur du héros, au dire de ce même auteur, un Julien Sorel parle à Madame de Rênal (3). Rien d'étonnant si, par ailleurs, on a voulu rapprocher son destin de celui de Rimbaud (4). Le rêve n'en finit plus, en effet.

Sur le plan philosophique, l'interprétation quasi-sacerdotale qui crée un Saint-Just prophète fait écho à l'optique d'Albert Camus qui voyait dans l'idéal républicain des Robespierriéristes une tentative de mise en œuvre du rousseauisme à l'état pur (5). Et sur le plan romanesque, le héros stendhalien et le poète maudit s'insèrent dans le cadre de l'interprétation psychologique que favorise la critique littéraire. Philosophie en action et mal du siècle personnifié, voilà, à grands traits, le travestissement dont souffre Saint-Just de nos jours.

Ces deux points de vue ont des racines profondes. Aussi faut-il reconnaître qu'ils renferment, grossis et faussés, des traits essentiels de sa personnalité historique. Lefebvre lui-même accepte volontiers la définition qu'en donne E.N. Curtis : Saint-Just, le Shelley de la Révolution (6). Il nous apparaît, en effet, comme un romantique de tempérament, dont l'ardeur du sang se traduit en un goût de l'aventure et un besoin d'action, où l'ambition politique et la rigueur des principes l'emportent enfin sur le romantisme libertin. Ce tempérament, le dix-neuvième siècle a vite fait de le déceler. Sainte-Beuve nous apprend qu'il existait vers 1850 un véritable culte de Saint-Just, que de nombreux parodistes, « jeunes fous et vieux philosophes », étaient vêtus à la manière du conventionnel, la vaste cravate attachée d'un nœud d'une prétentieuse négligence, insinuant dans les esprits candides la réputation immaculée des vertueux Robespierriéristes (7). De la création du héros romantique, les littérateurs ont été en large mesure responsables, et l'engouement qui atteignait son point culminant

(3) Préface au livre d'Albert OLLIVIER, *Saint-Just et la force des choses*, Paris, 1954. Voir aussi : Saint-Just and the legend of the French Revolution. *Partisan Review*, New York, 1955, vol. 22, n° 4, p. 465.

(4) Deux voyants fraternels : Saint-Just et Rimbaud, par M.-A. CHARMELOT, *Bateau Ivre*, 1962, n° 16, p. 6.

(5) Albert CAMUS, *L'homme révolté*, Paris, 1951, pp. 149-167. Cf. S.B. KRITSCHESKY, *J.-J. Rousseau und Saint-Just (...)*, Berne, 1895, 63 p.; et M. ABENSOUR, Philosophie politique de Saint-Just, *Annales hist. Rév. fr.*, 1966, pp. 22-32, 341-349.

(6) Compte rendu du livre de CURTIS, *Saint-Just colleague of Robespierre*, New York, 1935, dans *Annales hist. Rév. fr.*, 1936, p. 553.

(7) Études sur Saint-Just par Edouard FLEURY, *Le Constitutionnel*, 26 janvier 1852, *Causeries du lundi*, II, p. 265.

avec la Révolution de 1848, avait été attisé depuis longtemps par Charles Nodier. Celui-ci, qui avait rencontré Saint-Just à Strasbourg, puisa dans ce souvenir d'enfance les éléments premiers de la légende, la fit répandre dans le cénacle de l'Arsenal, et, avec la diffusion de son édition des *Institutions républicaines* et ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, sut éveiller la sympathie des « âmes sensibles » et des « esprits poétiques ». Le Saint-Just de Lamartine n'est autre que ce jeune romantique austère et amoureux, auquel, de ce fait, on pardonne même les pires excès (8).

Il n'en eût rien été, cependant, de ce mythe, sans l'apport considérable des historiens. A l'imagination littéraire, on est obligé d'ajouter l'esprit de polémique. L'historiographie de la Révolution se confond, comme on le sait, à l'histoire du dix-neuvième siècle, et les partis pris politiques s'accrochent à Saint-Just comme à un point de repère interchangeable. Calomnié tout d'abord par les historiens de tendance contre-révolutionnaire, il est ensuite ballotté à gauche et à droite, et ses contours s'estompent de plus en plus. Aussi l'influence de ses apologistes a-t-elle été plus néfaste encore à cet égard que celle de ses détracteurs, parce qu'étayée par un plus haut degré de vraisemblance. Si sous la plume d'un Thiers le rôle de Saint-Just paraît simplifié outre-mesure, ou si le portrait qu'en fait un abbé de Montgaillard ressemble à une image d'Epinal, il en est tout autrement quand on aborde l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, dont le ton sobre et l'amas de documents réussissent à blanchir Saint-Just de façon fort convaincante. C'est bien ce Saint-Just « blanchi » qui, sous l'effet de l'imagination débordante de Michelet, devient « l'envoyé de Dieu » et « l'archange de la mort ». Car outre un choix arbitraire de pièces d'archives et un recueil de témoignages divers, notamment celui de Nodier, c'est surtout à la relation de Buchez et Roux que Michelet a recours pour composer son « personnage » (9). Non que Michelet cherche sciemment à créer un mythe ou à imaginer une épopée héroïque, mais il en utilise le langage, et le coup de pouce est donné. C'est par les yeux de Michelet qu'on continue à voir Saint-Just de nos jours.

(8) *Histoire des Girondins*, III, p. 291.

(9) MICHELET, *Histoire de la Révolution française* (éd. la Pléiade), II, pp. 678-682. Dans la description de Saint-Just à Strasbourg, l'épisode d'Euloge Schneider est tiré des *Souvenirs* de NODIER (t. I, p. 7), et l'image de la Terreur (« pas une goutte de sang ») de BUCHEZ et ROUX (XXXI, p. 28).

La polémique que déchaîna le livre d'Edouard Fleury en 1851, ne fit que renforcer le paradoxe qu'était devenu Saint-Just par l'entremise des historiens et des littérateurs. Si l'interprétation de Fleury fait sourire — « il fallait une vengeance à l'auteur de l'obscène poème *Organt* », dit-il à propos du procès des Dantonistes (10) — il est indéniable que Louis Blanc et puis Ernest Hamel qui lui répondent, en se ralliant à la défense de Saint-Just, font le jeu de cette mythologie à leur insu. Dans le livre 12 de son *Histoire de la Révolution française*, Louis Blanc peint Saint-Just, ni en héros, ni en dieu, comme l'a fait Michelet, mais comme l'incarnation du génie de la Révolution, âme essentiellement romantique acceptant son rôle de la destinée : le compte rendu de la mission en Alsace est remarquable à cet égard. Le fond de documentation en est beaucoup plus important que chez tout autre historien du XIX^e siècle (11), le récit est clair, ordonné, détaillé. Et c'est pourquoi le Saint-Just qui s'en dégage, bien que vu à travers un verre grossissant, reste convaincant : « l'aspect du morne jeune homme, sa beauté menaçante... », « Il était, pourtant, d'airain, cet homme ! »... Insertions toutes littéraires qui se fondent dans le récit méthodique de l'historien. Sous la plume d'Hamel, Saint-Just devient « la bonté même », la charité injustement persécutée, le bon Samaritain de la Terreur (12). Entreprise passionnée et sincère, déformation systématique. Quand Charles Vellay, au début de ce siècle, prend la relève de Blanc et d'Hamel et se fait le champion de Saint-Just, c'est le mythe qu'il saisit, rehaussé par des apparences d'érudition scientifique, et c'est le mythe qui triomphe. Ni l'écho des invectives de Taine, ni les réticences d'Aulard ne suffisent à rectifier l'image de « ce noble et pur génie, dont un siècle de violences, de calomnies et d'injures n'a pu ternir l'incorruptible beauté » (13).

Mythe complexe, embrouillé, plein d'éléments contradictoires, que celui qui nous a été légué par ce « siècle de

(10) La citation est des *Etudes Révolutionnaires*, II, Camille Desmoullins, Paris, 1851, p. 197. Cf. *Saint-Just et la Terreur*, Paris, 1851. 2 vol. in-18.

(11) Voir : Livre Onzième, Ch. IV, « Les Proconsuls ». Outre les sources traditionnelles (*Le Moniteur*, BUCHEZ et ROUX), Blanc eut recours aux imprimés de l'époque révolutionnaire du British Museum (notamment le *Livre bleu* de la Révolution à Strasbourg, et pétitions relatives à l'affaire Schneider).

(12) E. HAMEL, *Histoire de Saint-Just, député à la Convention nationale*, Paris, 1859, in-8.

(13) CH. VELLAY, *La correspondance de Saint-Just*, *Mercure de France*, 1906, p. 67.

violences ». Poètes, littérateurs, historiens, philosophes, publicistes, tous ont cédé au rêve, à l'imagination, aux passions politiques, sans souci réel d'objectivité. D'où les contradictions flagrantes, conscientes ou inconscientes, qui n'ont fait que contribuer à l'énigme de Saint-Just. Pourtant, tous ces témoignages ont un point en commun malgré les interprétations paradoxales : sans exception, ils reconnaissent l'existence d'une énigme. Et chacun s'efforce de l'expliquer à sa manière. Ce n'est que dans l'analyse de la vie de Saint-Just et du cadre social, politique et économique dans lequel son action s'affirma, qu'on saurait chercher, sinon la clé de l'énigme, du moins les origines historiques de la légende.

Or, à cet égard, l'étude des missions aux armées peut fournir des données précieuses. Nous dirions même que, de toute l'activité de Saint-Just sur la scène nationale, elles furent responsables de la gloire dont il fut auréolé de son vivant.

Certes, il ne faut pas négliger les autres facteurs qui contribuèrent à sa renommée. Sa jeunesse, tout d'abord (mais encore ne faudrait-il pas exagérer l'importance de celle-ci, qui n'a rien d'exceptionnel pendant la Révolution). On entend parler de lui pour la première fois à Paris en mai 1790, lors de la lecture d'une adresse de la municipalité de Blérancourt au sujet d'un autodafé d'écrits fanatiques : Saint-Just a prêté serment pour la République en plongeant la main dans la flamme d'un libelle. Geste héroïque — ou théâtral ? En tout cas, l'adresse est applaudie et imprimée par ordre de l'Assemblée (14). Ensuite, la parution de *l'Esprit de la Révolution et de la Constitution de la France* en 1791 : l'ouvrage est goûté par les milieux politiques de la Constituante, et selon Barère, l'édition « épuisée en peu de jours » (15). Puis c'est l'élection à la Convention. Le 22 octobre 1792, il prononce son premier discours aux Jacobins qui fait l'objet d'une impression spéciale (16). Alors, l'orateur s'affirme, le discours sur les subsistances et les deux discours sur le jugement du roi ont un retentissement national. Les autres grands discours, puis les rapports au nom du Comité de salut public, ne feront que confirmer la réputation qu'il s'est déjà acquise à la tribune de la Convention dès la fin de 1792. « Rhéteur sentencieux et surchauffé »,

(14) Paris, Baudouin, s.d., in-8°, 3 p. *Bibl. Nat.* (2 ex.) 8° Le 27, 10 (XX, 293) et 8° Le 29, 645.

(15) BARÈRE, *Mémoires*, Paris, 1843, IV, p. 407.

(16) Discours sur la proposition d'entourer la Convention d'une garde armée, Paris, in-8°, 14 p. *Bibl. Nat.*, 8° Lb 40, 719.

dira Taine (17) ; « terrible orateur », dira Aulard à propos des rapports contre les factions (18) ; il n'en reste pas moins que Saint-Just s'imposa par son art oratoire et la force de ses idées longtemps avant l'établissement du Gouvernement révolutionnaire et la mise en œuvre de la Terreur. Ce n'est donc pas en « archange de la mort », mais en jeune politique doué que Saint-Just se fit d'abord connaître à ses contemporains.

Il importe de signaler, pour conclure, trois autres éléments de l'identité mythique qui n'ont pas manqué de passionner les écrivains : 1° L'incohérence apparente entre la jeunesse désœuvrée (la fugue de 1786, l'affaire Thorin, l'*Organt*) et l'austérité de l'homme politique, prophète de la vertu. 2° Le silence énigmatique du 9 thermidor. 3° « L'utopie » des *Institutions républicaines*. Or, du point de vue du mythe, ces trois facteurs n'ont été mis en valeur que longtemps après la mort de Saint-Just et ont contribué à l'envelopper de mystère. Pour s'être refusé à examiner ces problèmes dans un cadre historique, on a rendu plus difficile encore une juste appréciation de sa vie et de ses œuvres.

Les missions de Saint-Just et Le Bas aux armées offrent un débouché pour sortir de cette impasse. On évite ainsi ce qu'a de restrictif, et parfois d'arbitraire, l'examen exclusif des textes, tout en écartant les préjugés d'ordre purement théorique ou littéraire. D'autre part, l'action directe et l'étroit contact avec les soldats et les populations locales ont été pour beaucoup dans la formation de la renommée de Saint-Just hors des milieux dirigeants. S'il n'avait passé plus de quatre mois en mission au cours de l'an II, il est douteux qu'il eût laissé une empreinte sur l'opinion populaire, car il ne fut jamais l'homme des sections, ni l'homme des clubs. A Paris, entre les grands discours prononcés à la tribune de la Convention, il consacrait tout son temps à son travail anonyme dans les bureaux du Comité de salut public, tandis que sur les frontières, il s'exposait, pour ainsi dire, aux yeux du peuple. Quels furent l'effet de son action et la réaction de ses contemporains dans ces circonstances ? Est-il possible de faire le point entre la légende et la réalité ?

Nous ne voulons pas faire l'historique des mesures prises au cours des missions, ni tenter l'analyse de leur portée sur le plan de l'application, mais chercher quelques indices qui

(17) *Origines de la France contemporaine. La Révolution*, III, Le Gouvernement révolutionnaire, p. 247 (éd. de 1896).

(18) *Les Orateurs de la Révolution*, II, livre XI, p. 449 (éd. de 1907).

nous aident à déterminer l'effet produit par Saint-Just sur l'imagination populaire et à en dégager les causes.

II. L'homme d'action.

« Saint-Just avait sûrement des qualités d'homme d'action, écrit Georges Lefebvre; Michelet a dit de lui qu'il avait quelque chose du soldat, ce qu'il devait évidemment à son père. S'il avait adopté la carrière militaire, il aurait été un des jeunes généraux de la Révolution. Bonaparte a peut-être perdu en lui un rival redoutable ou l'un de ses meilleurs lieutenants » (19). Il est indéniable que Saint-Just avait le goût de l'action et qu'il fit preuve d'aptitudes remarquables dans sa qualité de représentant aux armées. Mais encore s'agit-il de préciser sa manière d'agir.

Or, Saint-Just n'a rien appris du métier de soldat. Il n'a reçu aucune formation militaire. Son père, capitaine de cavalerie à sa retraite et détenteur de la croix de Saint-Louis, est mort quand son fils n'avait que dix ans. Pendant l'adolescence, aucune trace d'ambition militaire. Promu colonel de la garde nationale de Blérancourt le 3 juin 1790, il ne s'engage pas comme volontaire un an plus tard, lors de la levée des cent mille hommes comme le firent Hoche, Jourdan et Marceau, et tant d'autres de la même génération. C'est d'ambition politique qu'il est dévoré, comme le prouve sa première lettre à Robespierre (20). Sans doute ne faut-il pas sous-estimer son activité dans la garde nationale — à Soissons, en juin 1791, il commande un détachement envoyé au-devant du roi qui vient d'être arrêté à Varennes — mais son expérience ne s'étend guère plus loin (21). C'est en tant que politique, puis en tant qu'administrateur qu'il s'intéresse aux questions militaires à la Convention et au sein du Comité de salut public. S'il en devient spécialiste, il n'a pas pour autant fait campagne, ni connu l'action sur le champ de bataille.

Il est difficile, par conséquent, de se fier aux divers témoignages qui font de Saint-Just un héros dans le feu du combat. A l'armée du Rhin, selon Marc-Antoine Baudot, « Saint-Just, ceint de l'écharpe de représentant, le chapeau

(19) Compte rendu du livre de CURTIS, *Annales hist. Rév. fr.*, 1936, p. 554.

(20) Lettre du 19 août 1790, *Rapport de Courtois*, Pièces justificatives, n° XXIII, p. 122.

(21) Voir l'article de VELLAY, Les premières luttes politiques de Saint-Just, *Revue de Paris*, 1906, V, p. 834.

ombragé du panache tricolore, charge avec la fougue et l'insouciance d'un jeune hussard » ; ou encore : « Saint-Just et moi nous mettions le feu aux batteries de Wissembourg... » (22). On connaît aussi l'anecdote rapportée par Montgaillard, selon laquelle Saint-Just se met à la tête d'une colonne chargée d'enlever une redoute, et le propos des grenadiers : « ...ton plumet n'a pas remué un brin, nous avons l'œil sur toi.. » (23). A l'armée du Nord, selon l'informateur d'Antraigues, dans une lettre du 21 prairial an II, Saint-Just a « chargé en personne plusieurs fois les artilleries à la tête de la cavalerie et en vaillant homme » (24). De tels témoignages sont évidemment sujets à caution. Sans vouloir nier catégoriquement leur valeur en tant que documents, nous verrons qu'ils ne sont guère conformes au rôle du représentant en mission tel que le concevait Saint-Just. Notons, par souci d'équilibre, le compte rendu opposé de Levasseur de la Sarthe, qui, à l'encontre de Baudot, cherche à minimiser l'action de Saint-Just : sur la Sambre, avant la prise de Charleroi, les représentants observent l'ennemi mettre le feu au canon. « Courons dans la mêlée », propose Levasseur. « Que veux-tu que nous allions faire là ? » répond Saint-Just. « Je vois que l'odeur de la poudre t'incommode », fait Levasseur en donnant de l'éperon à son cheval (25). Il n'y a pas lieu d'insister sur ce qu'ont de paradoxal ces récits pittoresques : éloges de la part d'un dantoniste et d'un royaliste, mépris de la part d'un montagnard convaincu, le tout remémoré longtemps après l'événement ou rédigé d'après des ouï-dire.

Quelle fut réellement l'action de Saint-Just dans ce domaine ? Les faits nous apprennent que ce n'est pas sur le champ de bataille que se manifesta ce que Lamartine appelle son « instinct militaire ». A l'armée du Rhin, après la perte des lignes de Wissembourg, le moral des troupes était abattu. Le talent de Saint-Just, c'est d'avoir su réveiller le patriotisme et le désir de vaincre dans le cœur du soldat, par une juste appréciation de la psychologie militaire. Dans la réponse

(22) M.-A. BAUDOT, *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire et l'exil des votants*, publiées par M^{me} E. QUINET, Paris, 1893, pp. 87, 165 et 306. On retrouvera la deuxième citation chez QUINET, *La Révolution*, III, p. 192. Elle aurait fait partie des dernières paroles de Baudot à Edgar Quinet. Voir : *Histoire extraordinaire des papiers Baudot, Annales révolutionnaires*, 1909, p. 200.

(23) L'Abbé de MONTGAILLARD, *Histoire de France*, IV (7^e éd.), p. 100 (1839).

(24) *Arch. du Quai d'Orsay*, Fr. 628, fol. 213. Cité par A. OLLIVIER, *Saint-Just et la force des choses*, Paris, 1954, p. 432.

(25) *Mémoires de R. LEVASSEUR*, Paris, 1829, II, p. 241.

éclatante au trompette prussien, du 11 brumaire an II, on trouvera, en condensé, l'origine de toute une légende : « La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb » (26). Le retentissement de ce propos est aussi grand à Paris que sur le Rhin : Le Bas en fait part au Comité qui en donne lecture à la Convention, parmi les applaudissements, et *Le Moniteur* le reproduit le lendemain (27). Mais il ne suffit pas de dire qu'une telle parole est propice à la naissance du mythe, il faut reconnaître que c'est une parole délibérément « héroïque », car c'est d'héroïsme qu'a besoin l'armée, ce sont des gestes héroïques qu'il faut pour nourrir l'opinion publique. On en retrouvera l'écho à l'armée du Nord, lors du siège de Charleroi, notamment dans le rapport de Marescot. A l'officier autrichien qui se présente, porteur d'une lettre du gouverneur, Saint-Just aurait répondu : « Ce n'est pas du papier, mais la place que je vous demande » (28). Les variantes sont nombreuses : « J'ai oublié ma plume et n'ai apporté que mon épée », selon Levasseur et Buchez et Roux (29) ; « Ce n'est pas un chiffon de papier, c'est la place qu'il nous faut », selon Thiers (30).

D'autre part, Saint-Just paraît toujours soucieux d'accorder le mérite aux actions courageuses des « braves défenseurs de la patrie », de récompenser les actions de bravoure chez le soldat et l'officier, de s'éclipser lui-même devant l'héroïsme de l'armée. Donnadiou, capitaine du 11^e régiment de dragons à l'armée du Rhin, se présente à la barre de la Convention le 7 brumaire, sur l'ordre de Saint-Just, avec un drapeau prussien qu'il a enlevé à l'ennemi (31). Applaudissements. Le 5 frimaire, Barère donne lecture de la lettre de Saint-Just et Le Bas relative à la délivrance de Bitche, en mettant l'accent sur la défense héroïque du fort par les jeunes

(26) *Arch. Nat.*, AF II, 249, pl. 2121. *Moniteur* XVIII, p. 340. *Arch. parlementaires*, t. 78, p. 276. AULARD, *Recueil*, VIII, p. 171 (note). Voir aussi la lettre de Saint-Just au ministre des Affaires étrangères du 14 brumaire dans le carnet de mission, publié par Albert SOBOUT, *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 313.

(27) Lettre de Le Bas du 11 brumaire, AULARD, *Recueil*, VIII, p. 170.

(28) *Arch. Guerre*, Armée de Sambre-et-Meuse, au 27 juin 1794 (9 messidor an II). Saint-Just fit l'éloge de Marescot dans sa lettre au Comité du 7 messidor (AULARD, *Recueil*, XIV, p. 525). Marescot, alors chef de bataillon dans le génie, fut nommé chef de brigade par arrêté du Comité signé Carnot, le 29 messidor (CHARAVAY, *Correspondance de Carnot*, IV, p. 503, note 2). L'histoire d'une rancune personnelle de Saint-Just à l'égard de Marescot paraît improbable (REINHARD, *Le Grand Carnot*, II).

(29) *Mémoires* de R. LEVASSEUR, II, p. 11. BUCHEZ et ROUX, XXXV, p. 356.

(30) *Histoire de la Révolution française*, Livre XXIII, p. 70 (éd. de 1884).

(31) *Arch. Nat.*, C 277, 734. *Arch. parlementaires*, t. 77, p. 714.

gens du 2^e bataillon du Cher, qui ont repoussé l'ennemi à coups de bûches. « C'est l'une des plus belles défenses que l'on ait vue depuis la guerre », écrit Saint-Just, et la Convention décrète que le 2^e bataillon du Cher a bien mérité de la patrie, tandis que le chef de ce bataillon, Edouard Huet, ainsi que le capitaine Augier, sont nommés d'emblée généraux de brigade (32). De toute évidence, Saint-Just est prêt à récompenser les actes de bravoure par des promotions rapides, souvent spectaculaires, et d'y accorder le maximum de publicité, sans jamais chercher pour lui-même la gloire du combat.

Il n'est pas impossible qu'il ait, à une ou trois reprises, donné l'exemple aux soldats, les armes à la main, mais qu'il l'ait fait de façon systématique paraît fort improbable, et rien ne serait plus faux que de croire qu'il ait voulu commander des troupes, ou diriger lui-même les opérations, à la manière d'un Carnot. A Wattignies, les représentants se mettent à la tête des colonnes républicaines et remportent une victoire qui leur revient autant qu'à Jourdan : « le plus beau fait d'armes de la Révolution », selon le mot attribué à Napoléon, est en très grande partie l'œuvre de Carnot, qui est un soldat de métier, et cette unique bataille, qui est la sienne, lui assure dès lors le respect du généralat, dont dépend l'exécution fidèle de la stratégie. A Fleurus, si Saint-Just charge à la tête des colonnes avec ses autres collègues, c'est afin de participer à l'heure décisive, mais c'est Jourdan, et Jourdan seul, qui est responsable de la victoire. Dans ce sens, la réponse que lui prête Levasseur, bien que peut-être apocryphe, n'est pas du tout invraisemblable : « Que veux-tu que nous allions faire là ? » La véritable place d'un représentant n'est pas dans la mêlée; face aux grands problèmes d'organisation et de logistique, ils ont mieux à faire que de jouer au soldat, leur énergie devant être consacrée à des tâches plus essentielles.

La censure. Vis-à-vis de l'état-major, de l'administration, des autorités locales, c'est avant tout une mission de surveillance qu'entreprend Saint-Just en Alsace, puis dans le Nord. On connaît ses principes quant aux devoirs du représentant, que résume son rapport du 10 octobre, qui, reprenant les décrets du 8 et 9 avril, la loi du 30 avril et l'instruction du 7 mai, précise sa propre conception du rôle du représentant

(32) Lettre du 1^{er} frimaire, *Arch. Guerre*, Armée de la Moselle, 21 nov. 1793. *Arch. parl.*, t. 80, p. 134. AULARD, *Recueil*, VIII, p. 611. Barère exagère le récit : 10 000 hommes à l'assaut du fort, au lieu de 6 000; il double le nombre des prisonniers. Sur Huet et Augier, voir CHUQUET, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, Paris, 1893, p. 19.

en mission. On connaît aussi le fragment des *Institutions républicaines* consacré aux « Censeurs », ainsi que le projet de décret presque identique sur la censure des magistrats (33). Ce thème de la suprématie du pouvoir législatif et de la surveillance qu'il doit exercer sur l'exécutif, est à la base de la philosophie politique de Saint-Just. Nous en voyons un exemple frappant dans sa première mission avec Louis Deville dans le département des Ardennes. La lettre qu'ils écrivent à la Convention, le 21 mars 1793, fait preuve de cet esprit de surveillance générale qui dépasse le cadre restreint de la levée des trois cent mille hommes : il s'agit essentiellement d'une mise en question de l'organisation et de l'administration de la guerre. De retour à Paris à la fin du mois, Saint-Just dénonce la « trahison » de Beurnonville au ministère de la Guerre, trahison non moins sérieuse que celle de Dumouriez, car l'absence de tout programme, le défaut d'équipement et de ravitaillement, la désorganisation des cadres administratifs ont exposé la France à une défaite imminente (34). Nous voyons là l'esquisse de son action aux armées du Rhin et du Nord, et l'interprétation du mandat de commissaire tel qu'il l'envisage.

Premier objet de surveillance : l'état-major. Précisons tout d'abord les rapports de Saint-Just avec le commandement, généraux en chef et généraux de division. L'épuration de septembre 1793 et le renouvellement massif des échelons supérieurs de l'état-major rendent nécessaire une stabilisation des cadres qui ne peut être le fruit que de la confiance. Aux nouveaux hommes mis en place, à ceux qui viennent d'être confirmés à leur poste, à ceux qui, au cours de la campagne, mériteront d'être promus, Saint-Just accorde la confiance, confiance étayée par un respect intégral du métier, des qualités professionnelles du soldat. Jamais il n'essaie lui-même de commander ou de diriger les opérations, se contentant de surveiller, de conseiller et d'encourager. Il ne faudrait pas se méprendre à cet égard sur le sens et la portée de la circulaire du Comité aux généraux en chef (s.d., 14 frimaire an II), qui paraît avoir été conçue sur le plan de la stratégie globale : la direction du pouvoir militaire, « levier passif que meut la volonté nationale », ne s'applique, en fait, qu'aux grands

(33) Voir : *Frammenti sulle Istituzione repubblicane*, publiés par Albert SOBOUL, Einaudi, 1952, p. 98, et *Papiers inédits ...*, Paris, 1828, II, p. 254. BUCHEZ et ROUX, XXXV, 273.

(34) *Arch. Nat.*, F 10, 232; *Société des Jacobins*, 2 avril 1793, n° 385 et VELLAY, *Œuvres*, I, p. 417.

mouvements, et non aux opérations localisées. Les directives stratégiques émanant du Comité cherchent avant tout à coordonner les mouvements des armées, des effectifs, des ressources à l'échelon national, et non à imposer un plan de détail dans tel ou tel théâtre de la guerre. L'époque des Lafayette et des Dumouriez est révolue, mais nous n'en sommes pas encore à celle de la dictature militaire. Combien de fois, dans sa correspondance, Carnot ne fait-il pas appel à l'initiative des généraux qui seuls sont en mesure d'apprécier les données topographiques et tactiques qui déterminent le plan à suivre ? Saint-Just se conforme fidèlement à ces principes. Il *transmet* les directives de Carnot, il délibère avec les généraux sur les modalités de l'exécution, et une fois le plan tracé, il laisse agir, sans pour autant interrompre sa vigilance.

« L'armée est bonne, écrivent Saint-Just et Le Bas de Strasbourg le 5 brumaire, elle n'a besoin que d'un chef entreprenant [...] Pichegru arrive à l'instant; c'est un homme résolu, nous allons l'installer et frapper » (35). Le même jour, ils adressent deux dépêches à Pichegru. Dans l'une, ils lui disent : « Nous avons résolu de délivrer l'Alsace et d'employer tout ce que peuvent l'audace et la prudence réunies. Soyez le chef de cette courageuse entreprise. » Dans l'autre : « Général, il manque un chef de brigade à l'avant-garde de votre armée. Il y manque aussi un général de brigade qui devrait y coucher. Examinez si vous ne devez pas renforcer la gauche de l'avant-garde au bord du Rhin » (36). Le 17 brumaire, ils lui demandent d'envoyer ses ordres à Hoche pour que celui-ci dirige les troupes rassemblées à Bouquenom. Le 25, ils écrivent à Hoche : « mets en harmonie tes mouvements avec ceux de Pichegru » (37). Le lendemain, veille de l'offensive générale, Saint-Just envoie un rapport à Bouchotte où il est question des préparatifs; on y trouve ces propos relatifs au général Pichegru : « Je l'ai secondé comme j'ai pu. La discipline et l'espérance sont dans son armée. Tout me paraît sagement combiné » (38). Le choix du verbe *seconder* est significatif, car il précise les limites du rôle du représentant selon Saint-Just. Même après l'échec de Kaiserslautern, il n'essaie pas d'imposer de plan stratégique à Hoche, mais le laisse plutôt agir à sa guise, dans le cadre

(35) *Arch. Nat.*, AF II, 249; *Arch. parl.*, t. 78, p. 273; AULARD, *Recueil*, VIII, 31.

(36) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, pp. 215-216.

(37) *Arch. Nat.*, AF II, 151; *Annales*, 1954, p. 323; *Œuvres*, II, p. 148.

(38) *Bibliothèque de Genève; Revue hist. Rév. fr.*, 1910, p. 487.

toutefois circonscrit de la reprise des lignes de Wissembourg et du déblocus de Landau. Les malentendus qui sévissent entre les deux généraux d'armée sont dus en partie à cette ample marge de manœuvre qu'il leur accorde.

A l'armée du Nord, on remarquera de même la volonté de ne pas empiéter sur les responsabilités du généralat. En attendant la réunion définitive des armées sur la Sambre et l'arrivée de Jourdan, Saint-Just et ses collègues assurent une sorte de commandement, par intérim il est vrai. Mais il s'agit alors d'effectuer une liaison entre Pichegru, qui a son quartier général à Lille et s'occupe surtout de l'aile gauche, Desjardin, qui commande l'aile droite, et Charbonié à l'armée des Ardennes. Dès la prise du commandement par Jourdan en prairial, Saint-Just se retire. Le 26, il lui écrit : « Ta marche triomphante et rapide depuis Arlon nous fait espérer que la guerre la plus offensive sera de ton goût. Nous surveillerons les administrations, l'obéissance des chefs, les ressources, tu n'auras qu'à vaincre » (39). Le passage final de la Sambre, la prise de Charleroi, la victoire de Fleurus seront l'œuvre de Jourdan, mais rendue possible par les efforts de Saint-Just. « Tu n'auras qu'à vaincre » : cette phrase résume toute l'action de Saint-Just aux armées, action essentiellement préalable à la victoire. Pour qu'un général puisse vaincre, il lui faut des officiers disciplinés et exacts dans le service, des troupes prêtes à se battre, chaussées, vêtues et nourries, un réseau logistique fonctionnant sans heurts, l'appui des municipalités et de la population locale.

Le mérite de Saint-Just, et la source de sa renommée, c'est qu'il sut obtenir des résultats éclatants dans tous ces domaines à la fois. Homme d'action, il le fut en imposant une discipline souvent spectaculaire conformément aux promesses faites aux soldats dans ses proclamations : en récompensant les braves par des promotions rapides, en faisant fusiller devant l'armée les responsables du désordre et de l'indiscipline (40). Justice assez sommaire, rendue par les tribunaux militaires

(39) *Arch. Guerre, Armées du Nord et Sambre-et-Meuse*, 14 juin 1794. *Œuvres*, II, p. 431. Lettre autographe, également signée par Gillet et Guyton.

(40) A l'armée du Rhin, 27 condamnations à mort, parmi lesquelles celles du général Isambert, et de Cablès, administrateur des subsistances à Strasbourg. Les destitutions et arrestations sont nombreuses. Par ailleurs, méritent d'être signalées les promotions de Mayer et d'Argoud, chefs de bataillon, et de Boulan, capitaine de chasseurs, au rang de chef de brigade. Voir A. CHUQUET, *op. cit.*, pp. 41-47.

érigés à cet effet en commissions spéciales et révolutionnaires, dispensées de procédures particulières. Justice exemplaire, avant tout, qui eut un grand retentissement. Le sang coula, quoi qu'en aient dit par la suite Buchez et Roux et Michelet, et les réactions dans l'armée furent profondes. Gouvion Saint-Cyr en trace un tableau macabre dans ses *Mémoires* : « le prévenu, arrêté à huit heures était jugé à neuf et fusillé à dix [...] le sang ne pouvait assouvir la soif de ces cannibales [Saint-Just et Le Bas] » (41). Et Fleury et Sainte-Beuve d'y faire écho. Les *Mémoires* du chef de bataillon du génie Legrand, publiés par le capitaine Hennequin, contiennent des réflexions différentes : quoique hostile, Legrand admet les bons résultats obtenus par « la terreur employée à propos » (42). Et le général Dubois, qui lui-même avait donné l'ordre de retraite à Wissembourg et n'avait pu empêcher Wurmser de s'emparer de Haguenau, écrivait dès le milieu de brumaire que les représentants avaient eu raison de fusiller les principaux coupables : « cette mesure était absolument nécessaire pour ramener la confiance et la discipline » (43). Il faut noter, toutefois, que Saint-Just et Le Bas venaient de demander à Pichegru et à l'accusateur militaire des renseignements sur la conduite militaire et le civisme de Dubois, et que celui-ci se sentait peut-être visé (44). Tous, sans exception, se sentaient, sinon visés, du moins surveillés. « Au moment où il s'y attend le moins tel général nous voit arriver et lui demander compte de sa conduite », écrivait Le Bas à sa femme (45).

Cette activité ininterrompue ne cesse d'étonner. L'omniprésence des représentants jointe à l'autorité du pouvoir central fait peser comme une sourde menace sur l'ensemble de l'état-major. Il est indéniable que la crainte et le respect ainsi inspirés ont été pour beaucoup dans le renouveau de la discipline et de l'esprit de l'armée.

(41) *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle de 1792 jusqu'à la paix de Campo Formio* (Toulouse, 1829), I, p. 136.

(42) L. HENNEQUIN, *La justice militaire et la discipline à l'armée du Rhin et à l'armée de Rhin-et-Moselle (1792-1796). Notes historiques du chef de bataillon du génie Legrand*. Paris, 1909, p. 36.

(43) Lettre du général Dubois à Jean de Bry, 20 brumaire an II, *Arch. Guerre, Armée du Rhin*, 10 novembre 1793. Voir A. CHUQUET, *Les Guerres de la Révolution*, IX, p. 46.

(44) Lettres de Saint-Just et Le Bas du 12 brumaire, *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, 302-303.

(45) Lettre du 8 frimaire, *Arch. Nat.*, 35 AP 1; BUCHEZ et ROUX, XXXV, p. 353.

Il n'entre pas dans notre propos de faire le bilan des multiples aspects de l'action militaire de Saint-Just, qui s'étend, on le sait, sur l'organisation des effectifs, l'encadrement, l'incorporation. Nous aurons l'occasion plus loin de revenir sur la question de ses rapports avec les soldats qui est de la plus haute importance en ce qui concerne la formation de la légende. Il s'agit ici de marquer l'énergie de ses mesures et l'effet qu'elle produisit : on n'a qu'à lire le récit du capitaine J. Colin de la campagne de 1793 jusqu'à la retraite des lignes de Wissembourg pour comprendre l'état d'indiscipline, de lassitude, voire de défaitisme, qui sévissait en Alsace avant l'arrivée de Saint-Just (46). De même, les ouvrages de Coutanceau et de Dupuis, de Foucart et Finot, aident à former une juste appréciation de l'effet de son intervention à l'armée du Nord (47).

Il ne peut être question, non plus, de faire le récit de son action politique à Strasbourg, vis-à-vis des autorités constituées et des fonctionnaires publics, et dans le Nord et le Pas-de-Calais, où un régime d'urgence fut établi avec la collaboration de Joseph Le Bon ; ni de l'action économique, étroitement liée aux problèmes militaires et politiques. L'histoire des missions de Saint-Just est avant tout l'histoire du ravitaillement — fourniture de chemises et de souliers, de céréales et de fourrages, de chevaux et de voitures, d'armes et de munitions — et de la mobilisation économique — réglementation du marché, réquisition des produits agricoles, programme d'austérité imposé par la force. Tout le monde, directement ou indirectement, était touché par les mesures. Le nom de Saint-Just, déjà connu comme porte-parole du Gouvernement révolutionnaire, était bientôt sur toutes les lèvres. Enfin quelque'un obtenait des résultats. Enfin, une autorité, intransigeante sur les principes et efficace dans la pratique, était universellement respectée.

Lavallette, alors adjoint du général Bourcier à l'état-major de l'armée du Rhin, affirme que Saint-Just et Le Bas lui révélèrent « l'existence d'un gouvernement terrible par son énergie » (48). « Nul n'osait les aborder sans trembler », aurait dit Monet, maire de Strasbourg, selon le témoignage de

(46) J. COLIN, *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat* (Paris, 1902), pp. 343-355.

(47) COUTANCEAU, *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (Paris, 1903), tome I^{er}; V. DUPUIS, *Les opérations militaires sur la Sambre en 1794* (Paris, 1907); P. FOU CART et J. FINOT, *La défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802* (Lille, 1890), tome II.

(48) Cité par A. CHUQUET, *Guerres de la Révolution*, IX, p. 37.

Buchez (49). On connaît la fameuse lettre que Gateau écrivait à Daubigny le 27 brumaire de Strasbourg : « Il était temps que Saint-Just vint auprès de cette malheureuse armée [...]. Quel maître-bougre que ce garçon-là ! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution » (50). Même André Dumont, après le 9 thermidor, ne peut s'empêcher de rendre furtivement hommage à l'efficacité des mesures de Saint-Just et Le Bas dans les départements du Nord : proscription des ex-nobles, des ex-prêtres, des marchands, gros propriétaires et riches... (51).

L'homme d'action qu'était Saint-Just fut donc pour une large part responsable de sa renommée. Il est regrettable que la légende ait défiguré le sens et la portée de son action. Ni « jeune hussard », ni « Napoléon manqué », mais homme politique, gouvernant et administrateur.

III. L'exemple.

« D'après la nature de notre mission nous avons cru devoir agir isolément », écrit Saint-Just au Comité le 3 brumaire, en lui demandant le rappel immédiat des autres représentants à l'armée du Rhin (52). Il explique ce besoin d'isolement en faisant allusion à la nature extraordinaire de la mission dont lui et Le Bas ont été chargés. En effet, les pouvoirs « extraordinaires » dont ils se revêtent font contraste avec les simples pouvoirs « illimités » de leurs collègues, et portent atteinte au principe de collégialité inhérent au statut du représentant en mission. Lacoste et Baudot en sont vite offusqués, ainsi que Soubrany et Richaud à l'armée de la Moselle. Seul Lemane se soumet loyalement à ce régime d'exception, exécutant les ordres de Saint-Just et Le Bas et assurant une sorte de permanence en leur nom à Strasbourg pendant leurs déplacements. On sait les conséquences néfastes de ce rôle privilégié choisi par les émissaires des Comités de salut public et de sûreté générale, déclenchées par Baudot et Lacoste qui n'acceptent pas de voir leur autorité réduite à rien : rancune, malentendus entre les généraux, rivalité entre les deux armées. Saint-Just et Le Bas ne commettent pas

(49) BUCHEZ et ROUX, XXXI, p. 28.

(50) *Papiers inédits trouvés chez Robespierre...*, II, 4^e liasse.

(51) Note d'André Dumont (déclaration faite le 14 frimaire an III à la Convention). *Arch. Nat.*, F7, 4436A, pl. 4, p. 223.

(52) *Arch. Guerre*, Armée du Rhin, 24 octobre 1793. AULARD, *Recueil*, VII, p. 615. Ruamps, Soubrany, Niou, Milhaud, Guyardin, Mallarmé, Borie et Cusset furent rappelés le 13 brumaire (*ibid.*, VIII, p. 201).

deux fois la même erreur : à l'armée du Nord, ils n'affichent plus de pouvoirs « extraordinaires » et entretiennent formellement des rapports d'égalité et de bon voisinage. « J'embrasse mes chers collègues Gillet et Duquesnoy », ajoute Saint-Just au bas de sa lettre à Jourdan, le 8 prairial (53). Le 13, Levasseur le prie de se rendre au quartier-général en termes très amicaux : « Ta présence, mon cher collègue, est ici très nécessaire. Viens le plus tôt possible, et ce sera un bon renfort » (54). Et Guyton et Gillet au Comité, le 24 prairial, après le passage de la Sambre : « Notre collègue Saint-Just est arrivé ce soir. Sa présence ajoute beaucoup à la satisfaction que nous éprouvons de cette journée » (55). Ambiance toute fraternelle, on le voit.

Il n'empêche que Saint-Just exerça durant ses missions une prépondérance de fait. Au pouvoir soi-disant collégial du représentant en mission, il ajoutait l'autorité supérieure du pouvoir central, et dans ce sens transposait en quelque sorte la dictature des Comités sur les frontières. Il y a certainement du bien-fondé dans la légende du « terrible proconsul » et on ne peut nier l'existence de certaines « tendances dictatoriales ». Au commissaire ordonnateur Prieur qui se refuse à virer les pièces de comptabilité avant d'en avoir référé aux représentants, Saint-Just répond : « Vous avez bientôt dit que les Représentants peuvent seuls autoriser; nous n'autorisons que ce qui est clair : c'est à vous à veiller à ce que tout le soit »... (56). Ajoutons aussi que l'esprit de surveillance systématique prend parfois l'allure d'une méfiance générale à l'égard d'autrui. Saint-Just s'entoure d'une poignée d'hommes fidèles : Le Bas, Gateau, Thuillier; puis Berger et Renkin, les agents du Conseil exécutif à l'armée du Rhin. Envers les autres, une attitude de réserve : Monet, maire de Strasbourg, Dièche, commandant de la place, deux hommes de première importance sur lesquels Saint-Just doit compter pour l'exécution de sa politique, ne sont jamais admis au cercle intime; les membres des commissions provisoires qui remplacent les autorités cassées, les membres des tribunaux militaires et des commissions révolutionnaires, « braves sans-culottes » en principe, sont tous soumis à la surveillance.

Il serait toutefois trop facile de se méprendre sur les motifs de ce superbe isolement, comme l'ont fait nombre

(53) *Arch. Guerre, Armée du Nord, 27 mai 1794. Œuvres, II, p. 418.*

(54) *Arch. Guerre, Armée du Nord, 1^{er} juin 1794.*

(55) AULARD, *Recueil*, XIV, p. 277.

(56) 16 brumaire an II. *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 320.

d'historiens, et de ne voir dans l'exercice du pouvoir que les tendances abusives de la dictature. Ce serait méconnaître les convictions de Saint-Just quant au rôle du représentant en mission, quant au code de conduite conforme à la morale républicaine qui doit régir ses actes, ses paroles et ses gestes. Dans le neuvième fragment de ses *Institutions républicaines*, il écrira : « Il faut dans toute révolution un dictateur pour sauver l'Etat par la force, ou des censeurs pour le sauver par la vertu » (57). Vertu ou terreur, l'équilibre est précaire, comme on le sait. C'est bien par la vertu, par l'exemple de la vertu, que Saint-Just entend gouverner. Ne parlons pas d'apostolat, ni de tentative messianique, qui nous mèneraient à voir dans son action de commissaire une sorte de « chevauchée islamique » à la Malraux, mais plutôt d'une manière d'être et d'agir exemplaire, fidèle aux préceptes du républicanisme. Politique à long terme — fondation de la démocratie populaire — et politique à court terme — exigences de la défense nationale — se confondent ici en un plan d'action essentiellement réaliste. Le dévouement à la chose publique, l'austérité des mœurs, un régime économique fondé sur le sacrifice et la frugalité sont autant d'éléments d'un même programme raisonné. Saint-Just est moins l'apôtre de la vertu, qu'un homme politique soucieux de la mise en œuvre du Gouvernement révolutionnaire dans une période de transition.

On comprendra mieux son esprit d'isolement et la distance qu'il maintient à l'égard de l'ensemble des cadres militaires et administratifs, en relisant le passage du rapport du 10 octobre relatif aux devoirs des représentants en mission. Il leur est recommandé d'être « peu familiers avec les généraux », de « manger seuls » et de « se souvenir qu'ils répondent du salut public ». Par ailleurs, le Gouvernement révolutionnaire doit être un « gouvernement qui, doux et modéré envers le peuple, sera terrible envers lui-même par l'énergie de ses rapports; ce gouvernement doit peser sur lui-même et non sur le peuple » (58). La tâche des représentants est de faire valoir ces principes par des mesures et une conduite exemplaires.

Si Saint-Just et Le Bas s'isolent de leurs collègues en Alsace, c'est, disent-ils, que « le bien leur est devenu presque impossible à faire » (59). Lorsque le 15 brumaire Le Bas écrit

(57) *Institutions républicaines*, éd. A. SOBOUL, p. 98.

(58) *Bibl. Nat.*, 8°, Le 38, 496. *Discours et rapports de Saint-Just*, publ. par Albert SOBOUL, pp. 126, 127.

(59) Lettre au Comité du 3 brumaire, déjà citée.

à Robespierre pour lui demander de nouveau le rappel des représentants qui les ont précédés à l'armée du Rhin, Saint-Just ajoute en post-scriptum : « La confiance n'a plus de prix lorsqu'on la partage avec des hommes corrompus; alors on fait son devoir par le seul amour de la patrie et ce sentiment est plus pur » (60). Hommes « corrompus » ? Baudot, par exemple, selon le témoignage de Lemane : « Baudot fait grand train ici : cinq hussards, quinze chevaux, sa femme et tout l'attirail de frairie [...] bien de bruit et peu de travail de sa part [...] Baudot ne fut jamais fait pour ce pays. Et quelle différence entre lui et Saint-Just et Le Bas ! » (61). Ce que Saint-Just reproche à ses collègues, c'est en effet de ne respecter ni la lettre, ni l'esprit de l'instruction du 7 mai et de ne pas régler leur conduite sur les préceptes énoncés dans son rapport du 10 octobre.

L'arrestation d'Euloge Schneider fournit une belle occasion de réprimer le goût du luxe ostentatoire si peu conforme au régime d'austérité, et d'en faire une éclatante démonstration. Schneider est arrêté pour s'être présenté dans Strasbourg « avec un faste insolent, traîné par six chevaux et environné de gardes, le sabre nu ». Saint-Just et Le Bas donnent l'ordre suivant : « le dit Schneider sera exposé demain, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, sur l'échafaud de la guillotine, à la vue du peuple, pour expier l'insulte faite aux mœurs de la République naissante »... (62). Le récit de cet événement par Charles Nodier, fortement teinté d'imagination romanesque, reflète cependant l'émoi général causé à Strasbourg par l'exposition du fameux accusateur public. Au musée historique de la ville, on peut voir aujourd'hui un médaillon montrant Schneider exposé sur la place de l'échafaud, devant la Maison rouge, médaillon fait en l'an II pour commémorer l'événement.

Dans ce même musée, on trouvera d'autre part une gouache contemporaine qui dépeint « l'holocauste des coiffures germaniques strasbourgeoises au Temple sacré des prêtres jacobins », ainsi qu'une coiffe, dite « Schneppehüb », abandonnée par les citoyennes de Strasbourg sur l'ordre de Saint-Just et Le Bas. Il s'agit, bien entendu, de la proclamation du

(60) BUCHEZ et ROUX, XXXV, p. 350. HAMEL, *Histoire de Saint-Just*, II, p. 38.

(61) Lettre du représentant Lemane au Comité, 30 frimaire an II (AULARD, *Recueil*, IX, p. 554).

(62) Arrêté du 23 frimaire (*Arch. Guerre, Armée du Rhin*, 18 décembre 1793).

25 brumaire, imprimée et affichée dans toute la ville, invitant les Strasbourgeoises à « quitter les modes allemandes puisque leurs cœurs sont français » (63). On peut aisément concevoir l'effet obtenu par ces mesures spectaculaires ainsi propagé par l'imagerie populaire.

Dans la lettre à Robespierre où les représentants annoncent la punition que Schneider s'est attirée « par sa conduite insolente », Saint-Just émet des observations générales sur la politique de mesures exemplaires : « On fait trop de lois, trop peu d'exemples. Vous ne punissez que les crimes saillants; les crimes hypocrites sont impunis. Faites punir un abus léger dans chaque partie : c'est le moyen d'effrayer les méchants et de leur faire voir que le gouvernement a l'œil à tout [...]. Engage le Comité à donner beaucoup d'éclat à cette punition de toutes les fautes du gouvernement » (64). A Strasbourg, c'est par son ordre que la guillotine est de nouveau dressée sur l'échafaud le 12 brumaire, non pas comme instrument de représailles, comme l'entend Schneider, mais essentiellement comme instrument de dissuasion. Le 17, on fait imprimer et afficher l'arrêté ordonnant que le particulier le plus riche imposé dans l'emprunt des neuf millions et qui n'a point satisfait dans les vingt-quatre heures à son imposition, « sera exposé demain 18 brumaire depuis dix heures du matin jusqu'à une heure sur l'échafaud de la guillotine » (65). Le sort tombe sur Mayno, négociant, imposé à 250 000 livres. Dans son numéro du 3 frimaire, le *Journal des Hommes libres* publie une lettre écrite de Strasbourg le 25 brumaire, où on peut lire : « Le nommé Mayno a été attaché quatre heures à la guillotine pour n'avoir pas entièrement satisfait à sa quote d'imposition »...

Au gendarme Jacques Mérignet (ou Méquignet), qui demande à s'absenter de l'armée du Rhin pour s'occuper du soin de sa fortune à Poitiers (évaluée à 40 000 livres), Saint-Just et Le Bas confient la réponse suivante : ...« considérant que Jacques Mérignet est un lâche, qui préfère son intérêt privé à l'intérêt de sa patrie en danger [...] Jacques Mérignet sera dégradé sur l'une des places publiques de Strasbourg; il sera envoyé en arrestation à Mirecourt jusqu'à la paix [...]. Cet arrêté sera porté au commandant de la place par Mérignet

(63) *Arch. Nat.*, AF II, 135, 1045, p. 29. BUCHEZ et ROUX, XXXI, p. 39.

(64) AULARD, *Recueil*, IX, p. 406, lettre du 24 frimaire an II.

(65) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 320. *Arch. Nat.*, AF II, 151, 1220, p. 28.

lui-même » (66). A Brunet, lieutenant du 2^e bataillon de Rhône-et-Loire, détenu avec d'autres officiers pour avoir été arrêté à la Comédie de Strasbourg, ils écrivent : « Vous allez être remis en liberté. Nous espérons que vous vous persuaderez une autre fois que le poste d'un Républicain est à l'armée, et non à la Comédie » (67).

Le 12 brumaire, ils demandent à l'accusateur militaire de mener une enquête auprès des administrateurs à l'armée du Rhin sur la mauvaise qualité des farines cuites depuis quelque temps. « Faites un exemple sur le champ », disent-ils (68). A Maubeuge, le 16 pluviôse, ils chargent la Commission militaire de juger les coupables du complot pour livrer la place à l'ennemi. « Nous avons cru qu'il fallait un exemple prompt, et sur les lieux » (69).

En toutes occasions, dans tous les domaines, on retrouve ce même souci de l'exemplaire, qui en donnant « beaucoup d'éclat » aux mesures, selon la propre expression de Saint-Just, a été pour une large part responsable de la création du mythe.

IV. Le style.

Ce code de conduite qui érige la vertu républicaine comme règle, amène nécessairement un *style*. L'homme qui veut ainsi se faire obéir, respecter et aimer, doit incarner le républicanisme. A travers lui doivent rayonner austérité et probité. Ses mœurs doivent être irréprochables. Tout porte à croire que Saint-Just, qui y croyait ardemment, sut fort bien se prêter aux exigences de ce rôle. En mission, plus encore qu'à Paris, il devenait pour ainsi dire « la personnalité la plus en vue », le point de mire de l'armée et de la population civile.

« Jeune homme atroce et théâtral », a dit Sainte-Beuve (70). Sans doute remarque-t-on chez Saint-Just un style étudié, et dans sa manière d'être et de parler un souci constant du rôle qu'il doit tenir. Mais n'est-ce pas le cas chez tous les hommes politiques de la Révolution, période de drame et de coups de théâtre par excellence ? E.N. Curtis, dans sa biographie du conventionnel, met l'accent sur son goût de l'action

(66) *Arch. Guerre*, Armée du Rhin, 18 décembre 1793. *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 221.

(67) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 228.

(68) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 301.

(69) Lettre au Comité, *Arch. Guerre*, Armée du Nord, 28 janvier-4 février 1794; *Œuvres*, II, p. 195.

(70) *Causeries du lundi*, V, p. 357.

héroïque, du geste spectaculaire, et l'explique, sur le plan psychologique, par son ambition débordante et le sentiment qu'il avait été choisi, dès sa jeunesse, à jouer un grand rôle sur la scène nationale (71). Quoi qu'il en soit, on ne remarque aucune démagogie chez Saint-Just, il ne fut jamais un « tribun », à la manière d'un Danton. Il n'en reste pas moins que pendant ses missions il chercha, très délibérément, à attirer les regards, à agir en parfait républicain et à encourager l'émulation. « Sa manière [...] ne convenait sans doute ni à son pays, ni à son siècle, ni à ses contemporains, puisqu'il a péri », écrit Barère. « Son style était laconique; son caractère était austère; ses mœurs politiques sévères : quel succès pouvait-il espérer ? » (72). En effet, Saint-Just ne visait pas le succès, ne cherchait pas la popularité, qui aurait été contraire à la morale républicaine. Il aurait renié toute réussite personnelle, ne cherchant que la gloire de la République.

Cette manière d'être, cette « pose » ont passionné historiens et biographes et contribué à l'énigme psychologique. La physionomie, surtout, a intrigué. On s'est penché sur les portraits, comparant celui de Prud'hon à celui de David ou de Greuze, s'efforçant, comme devant la Joconde, de trouver le secret du sourire ou le secret de son absence. « Hypocrite et arrogant », selon les uns; « cruel et impénétrable », selon les autres. « Dans la démarche et le maintien de Saint-Just on voit qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la république et qu'il la porte sur ses épaules avec respect comme un saint-sacrement ». Le propos, qui est de Camille Desmoulins, a beaucoup plu à Sainte-Beuve, a enchanté Taine (73). On s'en est tenu là, laissant libre cours à la littérature qui en a vite fait un enfant du siècle avant la lettre, le rapprochant enfin du héros du « *Rouge et le Noir* », qui lui aussi avait « une figure de jeune fille » et « une âme ardente ».

Mais c'est avant tout dans le langage qu'apparaît le style. L'étude y est non seulement plus aisée, mais encore plus avantageuse. Comme l'a très justement remarqué Michelet, le style succinct de l'arrêté et de la dépêche officielle allait fort bien à Saint-Just, qui aimait le laconisme. D'autres ont pu noter le style saccadé de ses discours, l'absence d'enchaînement logique, le goût de l'aphorisme et de la phrase tendue

(71) *Saint-Just, colleague of Robespierre*. New York, 1935, pp. 16-23.

(72) *Mémoires de B. BARÈRE*, Paris, 1844, Livre IV, p. 240.

(73) SAINTE-BEUVE, *op. cit.*, p. 353; TAINÉ, *op. cit.*, p. 245. On trouvera un bon résumé de l'énigme physionomique dans le premier chapitre du livre d'Albert OLLIVIER, déjà cité, pp. 37-44.

et tranchante (74). « Tu n'es qu'une boîte à apophtegmes », lui aurait dit Collot d'Herbois, et Barère, dans ses *Mémoires*, s'est amusé à sélectionner quelques axiomes dans le rapport du 10 octobre et à en dresser la liste (75). Or, ce qu'a parfois d'incohérent la rhétorique des discours, disparaît dans les arrêtés, dont la forme convient plus aisément au style lapidaire, et dans un grand nombre d'ordres et de proclamations, on retrouve effectivement la résonance de maximes, rehaussée d'un ton de bronze. « La République française ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb » ; « le poste d'un Républicain est à l'armée, et non à la comédie ». Ou par ailleurs, le style déclamatoire : « Je vous prie, citoyen, de m'envoyer le capitaine dont je vous avais demandé le nom. Sa figure marquait une belle âme » (76). « Vous voudrez bien faire accompagner le canonnier qui vous remettra la présente au magasin de l'habillement et faire arrêter le commis qui lui a dit qu'il n'avait pas le temps de le servir » (77). « Que faut-il penser de l'homme qui, chargé du soin de l'armée a laissé depuis quatre jours la division d'Arques sans fourrages ? Cet homme est toi ; nous nous informerons sous trois jours de ta conduite, et tu dois t'attendre à être puni rigoureusement, si tu es coupable » (78). A travers tous ces propos, on aperçoit, à peine voilés, les préceptes de la morale républicaine.

Parfois, la brièveté du style est frappante. Au général Dièche, qui lui dénonce des malveillants qui assiègent les cafés de Strasbourg, Saint-Just répond : « Arrêtez-les ! » Les administrateurs du département mis en arrestation demandent que leur départ soit différé ; réponse : « Il est huit heures » (79). Mais loin d'être une règle absolue, l'économie de paroles n'est de rigueur que dans des cas pareils, tandis que Saint-Just sait à l'occasion être très explicite, quand les circons-

(74) Mieux qu'Aulard (*Les Orateurs de la Révolution*, pp. 449-482), Taine a caractérisé le style oratoire de Saint-Just ainsi : « Nul enchaînement chez Saint-Just ; aucune suite ni progrès dans sa rhapsodie ; comme un instrument démesurément tendu et forcé, son esprit ne joue plus qu'à faux, par saccades excessives et brusques ; la continuité logique, l'art, si vulgaire alors, de développer régulièrement un thème, a disparu ; il piétine en place, empilant les aphorismes à effet, les axiomes dogmatiques », *op. cit.*, p. 246. Voir également les observations analogues d'E.N. CURTIS, *op. cit.*, pp. 224-246, et de Georges LEFEBVRE, *Annales hist. Rév. fr.*, 1936, p. 554.

(75) *Mémoires* de BARÈRE, II, pp. 409-420.

(76) Au commandant du bataillon de Rhône-et-Loire à La Wantzenau, la veille de la prise du village par l'ennemi, 12 brumaire, *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, 302.

(77) Au général Dièche, 15 brumaire, *Ibid.*, p. 316.

(78) A Prutin, commissaire à l'Armée du Nord, 13 pluviôse, *Arch. Guerre*, Armée du Nord, 28 janvier 1794. *Œuvres*, II, p. 193.

(79) 13 brumaire ; *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, pp. 306, 307.

tances le méritent : c'est ce que démontre, par exemple, la longue et magistrale lettre que lui et Le Bas adressent à la Société populaire de Strasbourg le 24 brumaire, dans laquelle ils font un bilan de leur mission et prennent la peine de justifier, par des arguments raisonnés, leur action auprès des autorités civiles du Bas-Rhin (80).

A vrai dire, le laconisme, dans le sens où l'entendait Saint-Just, était moins une façon de parler qu'une manière d'agir. Aulard a pu écrire, avec justesse, que « dans la bouche de Saint-Just, la vertu, c'est surtout l'action » (81). Le style des habitants de la Laconie est inséparable dans son esprit de la Sparte de Lycurgue qui constituait son idéal politique. Il importe de relire à cet égard les nombreux passages des discours où mention est faite du laconisme pour comprendre combien le dédain de la parole superflue lui paraît nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du gouvernement (82). Dans les institutions sur l'éducation, il voudrait que le prix de l'éloquence soit donné au laconisme, c'est-à-dire « à celui qui aura proféré une parole sublime dans un péril, qui par une harangue sage aura sauvé la patrie, rappelé le peuple aux mœurs, rallié les soldats » (83). A celui, autrement dit, qui aura agi dans un sens positif, qui aura obtenu des résultats. Si Saint-Just fait la guerre aux fonctionnaires, s'il affirme qu'ils ne méritent pas le nom de « citoyen » dans la société républicaine, c'est qu'il s'est aperçu des dangers de la mentalité bureaucratique et de la paperasserie administrative. Sa « bête noire » est l'agent prévaricateur qui entrave la marche de l'action. Compte tenu de son mépris de la bureaucratie, de l'appareil de l'Etat, on ne doit pas imputer à Saint-Just, comme auraient tendance à le faire Albert Camus, et même J.L. Talmon, un penchant pour le totalitarisme. S'il préconisa la Terreur, il ne se méfiait pas moins du terrorisme d'Etat. En effet, comme nous l'avons vu, il estimait que le gouvernement doit être « terrible envers lui-même par l'énergie de ses rapports » (84). Prenons, à titre d'exemple, son arrêté du 16

(80) *Moniteur*, au 7 frimaire an II (27 novembre 1793). *Œuvres*, II, p. 144.

(81) *Op. cit.*, II, p. 457.

(82) Voir notamment le thème de « la cité usurpée par les fonctionnaires » : Rapports du 10 octobre, du 8 ventôse, du 23 ventôse et du 26 germinal, et le discours du 9 thermidor; et l'article de Guy THUILLIER, Saint-Just et la cité usurpée par les fonctionnaires, *Revue administrative*, Paris 1955, n° 47, pp. 498-505.

(83) *Institutions républicaines*, sixième fragment, éd. A. SOBOUL, p. 68.

(84) Il s'agit du Gouvernement révolutionnaire. Voir Albert CAMUS, *L'homme révolté*, Paris, 1951, pp. 149-167, et J.L. TALMON, *The Origins of Totalitarian Democracy*, London, 1952.

pluviôse, pris au quartier général de Réunion-sur-Oise (Guise), imprimé à Saint-Quentin et distribué dans toute la circonscription de l'armée du Nord. En raison de son importance sur le plan de la conduite et de l'agencement de la guerre, cet arrêté mérite d'être cité en entier.

« Les représentants du peuple à l'armée du Nord, considérant que l'inertie des administrateurs des armées résulte de la négligence des fonctionnaires, du défaut d'activité dans les rapports, arrêtent ce qui suit.

« Les commissaires-ordonnateurs, les régisseurs des vivres, correspondront avec les administrations de district, les commissaires des guerres, gardes-magasins et tous préposés par des ordres ou des demandes succinctes. Le délai pour y répondre sera fixé.

« Les dépêches seront remises par des ordonnances qui attendront leurs réponses pendant le délai qui sera porté sur leur ordre de route.

« Après le délai expiré, les ordonnances et leurs chevaux seront nourris aux dépens des administrations et préposés auxquels elles auront été adressées.

« Les ordonnances ne pourront revenir sans réponse, à peine de trois mois de détention.

(signé) Le Bas, Saint-Just » (85).

Voilà le laconisme traduit sur le plan de l'utilité pratique, devenu instrument de l'efficacité. Ici, nulle vertu abstraite, nul goût du théâtral : le style devient la condition préalable de l'action.

V. L'éthique sociale.

René Levasseur, qui fait le point de la Terreur et parle des excès de quelques Montagnards dans ses *Mémoires*, affirme que ce qui distinguait Saint-Just d'un Le Bon ou d'un Carrier, c'était son souci de l'homme. Pour fonder une république, il faut la faire aimer. Le gouvernement, « terrible envers lui-même », doit être « doux et modéré envers le peuple ». Le sentiment de justice et la bonté envers le patriote sont à la base de l'action politique et sociale des missions.

Faire aimer la République, c'est avant tout républicaniser les cœurs et électriser la conscience patriotique. Le peuple,

(85) *Arch. Dépt. Nord*, L 6836; *Arch. Nat.*, AF II, 143, 1141, p. 5. *Œuvres*, II, p. 196.

c'est le soldat, brave défenseur de la patrie. Si le soldat manque parfois à son devoir, c'est normalement parce qu'il a été égaré de la bonne voie par un officier irresponsable. Écoutons les proclamations faites à l'armée du Rhin et à l'armée du Nord. « S'il est parmi vous des traîtres ou des indifférents à la cause du peuple, nous apportons le glaive qui doit les frapper. Soldats ! nous venons vous venger et vous donner des chefs qui vous mènent à la victoire. Nous avons résolu de chercher, de récompenser, d'avancer le mérite et de poursuivre tous les crimes, quels que soient ceux qui les aient commis » (86). « Soldats, nous vous rendrons justice, nous punirons ceux qui vous l'auront refusée; nous partagerons vos travaux; mais quiconque s'écartera de son devoir sera frappé d'une mort prompte » (87). Cet esprit de justice se traduit dans la pratique : fusillades ou punitions exemplaires d'un côté, promotions et récompenses de l'autre. Saint-Just et Le Bas prennent grand soin de respecter ce code de justice et de reconnaître toutes les exigences d'une telle prise de position. Berger et Renkin, qui les secondent à l'armée du Rhin, rendent compte à Bouchotte le 16 brumaire : « Nous nous rendons demain séparément à l'armée pour vérifier par nous-mêmes, d'après les dénonciations faites aux représentants du peuple, lesquels, des dénoncés ou des dénonciateurs, sont les plus républicains »; et le 20 : « Nous avons la satisfaction de voir que quand nous leur communiquons [à Saint-Just et Le Bas] quelque chose avec preuves, après l'avoir vérifié nous-mêmes, la justice est promptement rendue, soit pour récompenser, soit pour punir » (88). A la condamnation à mort du général Isambert, il faut opposer, par souci d'équilibre, la promotion spectaculaire du général Mayer : le 9 brumaire, Mayer, qui à l'époque du blocus de Landau s'est engagé au 6^e régiment des chasseurs à pied, est promu adjudant-général chef de bataillon sur le témoignage rendu par les soldats de sa bravoure et de ses talents; « il sera fourni au citoyen Mayer, adjudant général, élevé à ce grade en considération de sa bravoure, et non de sa fortune, un cheval de luxe »; le 1^{er} nivôse, Saint-Just

(86) Proclamation faite à Saverne le 1^{er} brumaire, à Strasbourg le 3. Voir *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 210.

(87) Proclamation faite à Cousolre le 27 floréal. Voir : STÉFANE-POI, *Le Conventionnel Le Bas*, p. 250. Selon Ed. Fleury, la proclamation fut envoyée à Levecque, imprimeur à Maubeuge, avec une lettre de Saint-Just, lui enjoignant d'en imprimer 25.000 exemplaires dans les 24 heures. « Je veux, ajoute-t-il, que chaque soldat en ait un exemplaire ». Il en fut tiré environ 15.000 en plusieurs jours. Extrait du *Rappel de l'Aisne*, journal de Laon, 14 novembre 1906; papiers d'Ed. Fleury, *Arch. dépt. Aisne*.

(88) *Arch. Guerre, Armée du Rhin*, 6 et 10 novembre 1793.

et Le Bas le nomment général de brigade à Bitche auprès du général Hoche; ensuite Mayer est affecté à l'armée du Nord où, le 16 floréal, Saint-Just et ses collègues le nomment général de division (provisoire); il se distingue à la bataille de Fleurus (89). Promotion qui, à la manière des punitions, est elle aussi exemplaire.

Nous ne multiplierons pas les exemples. Qu'il suffise de noter que ces récompenses sont toujours accompagnées, et souvent motivées, par la confiance de Saint-Just dans les soldats. Cette confiance est délibérément manifestée à tous moments. Ainsi, le 14 brumaire, Saint-Just et Le Bas écrivent à l'accusateur militaire et lui envoient une lettre de Pichegru où il est question d'une infraction : « transportez-vous au camp. Recherchez les coupables du délit annoncé dans cette lettre. Nous croyons à la générosité et la vertu des soldats. Dites-leur de notre part que nous espérons qu'ils livreront ceux qu'ils croient coupables et nous attendons tout du cœur des soldats français » (90).

Au sentiment de la justice rigoureuse vient s'ajouter le souci de l'homme, et notamment de l'indigent. Ici l'éthique (égalité et fraternité) se confond avec la politique sociale de Saint-Just (secours aux pauvres), et il n'est guère aisé de faire le point entre l'une et l'autre. A vrai dire, la conduite de Saint-Just dans ce domaine est peut-être davantage dictée par des sentiments d'humanité réels que par des mobiles économiques et sociaux. La fraternité, à ses yeux, est tout aussi importante que l'austérité. « Le peuple à bon marché », selon l'expression de Jaurès, ne pourrait se réaliser que si chacun était prêt à aider son prochain, à labourer son champ en son absence, à partager les fruits de son travail.

Ainsi, en Alsace, Saint-Just protège les intérêts des soldats en écrivant aux municipalités. Denis Gérard, volontaire du 15^e bataillon de la Haute-Saône, domicilié à Calmoutier, ne pouvant quitter les drapeaux pour s'occuper de ses terres, pourra compter sur les officiers municipaux de sa commune, chargés par Saint-Just d'ensemencer ses terres et de battre son grain. De même pour Michel Anceine, laboureur de la commune de Westhoffen et volontaire à l'armée; pour Borgard, caporal au 3^e bataillon de l'Ain et cultivateur de Laiz... Dans

(89) Voir *Arch. Guerre*, Etat-major, dossier Mayer; *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, pp. 225-226. Mayer, né à Bergzabern (Palatinat), fut nommé le premier maire de cette commune sous l'occupation française. Il reçut la retraite le 18 vendémiaire an IV à l'âge de 48 ans.

(90) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 311.

chacun de ces cas, Saint-Just promet aux municipalités de faire connaître les bons résultats de leur travail : « Cet acte d'honnêteté et de fraternité ne sera point enseveli dans le silence », dit-il; « ce trait d'humanité ne sera pas caché à la Convention nationale »; « le nom de Wistoffe [Westhoffen] sera inscrit sur le livre où elle consigne toutes les belles actions que le républicanisme inspire aux Français » (91).

Les emprunts forcés levés sur les riches de Strasbourg et de Nancy sont en partie employés au soulagement des patriotes indigents et des parents des défenseurs de la Patrie (92). Sans doute y a-t-il, à la base de ces mesures sociales, la conviction que « l'excédent du riche est le patrimoine du pauvre », et on peut y voir l'esquisse des décrets de ventôse. On aurait tort, cependant, de ne pas les considérer dans le cadre de la conjoncture du moment. En effet, il ne s'agit pas d'un grand programme social de redistribution des richesses d'une classe à une autre, mais tout simplement d'une série d'indemnités financières en guise de compensation pour les pertes souffertes par les soldats, ou en cas de mort, par leurs proches parents. Ainsi, le 15 brumaire, Saint-Just ordonne à Monet de faire délivrer 100 000 livres de la partie de l'emprunt destinée au soulagement des patriotes pour être employées à secourir, tout particulièrement, « les veuves et les enfants orphelins des soldats morts pour la cause de la liberté ». Le même jour, il fait accorder 300 livres à la citoyenne Suzanne Didier, veuve de guerre (93).

Il paraît tout naturel à Saint-Just que ce dédommagement soit mis à la charge des riches « égoïstes et fainéants » (qui ne font pas la guerre, qui préfèrent leurs propres intérêts à ceux de la patrie en danger...), les obligeant ainsi à contribuer, à leur manière, à l'effort de défense nationale et à l'élan patriotique. C'est bien dans ce même esprit qu'à la fin de la mission d'Alsace, il invite « tous les citoyens aisés » du Bas-Rhin à donner l'hospitalité pendant l'hiver à un soldat mutilé (94).

Mais ces secours ne sont pas l'obligation d'une seule classe aisée, ils incombent à la communauté tout entière, qui

(91) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, pp. 220, 221, 223, 224.

(92) Pour l'emprunt forcé à Nancy, voir l'excellent compte rendu d'Albert Troux, *La vie politique dans le département de la Meurthe*, II, p. 144 seq.

(93) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, pp. 314-315.

(94) Arrêté imprimé dans les deux langues et affiché dans tout le département. *Arch. Nat.*, AF II, 135, 1045, pp. 41 et 249, 2123, p. 1. *Œuvres*, II, p. 160.

se doit d'assurer le bien-être de ses membres qui se dévouent pour elle. Le 12 pluviôse, Pierre Louis Joseph Sueur, de Moulins, qui a laissé sa femme et des deux enfants sans appui pour s'engager à l'armée, reçoit 600 livres tirées à cet effet de la caisse de l'armée du Nord (95). Le 5 messidor, Saint-Just et Gillet ordonnent à la municipalité de Mesnil-Lahorne, district de Commercy (Meuse), d'accorder une indemnité de 10 000 livres à Marguerite Bontems, jeune fille de vingt-deux ans dont les frères sont dans l'armée, pour l'avoir contrainte à suivre à pied les voitures de son père, chargé d'amener des subsistances à l'armée du Nord. C'est ainsi que Saint-Just, en mission, se faisait le porte-parole de la conscience publique, rendait justice aux soldats et à leurs familles, leur inspirait confiance et démontrait que le gouvernement qui leur demandait de grands sacrifices, n'était pas insensible à leurs malheurs (96).

L'effet de cette œuvre de bienfaisance, car c'en est une, fut prodigieux. Cet esprit de charité et de solidarité républicaines prêta vite à l'hagiographie, comme l'a justement constaté Albert Soboul (97). Qu'on lise la lettre du général Bourcier, chef d'état-major à l'armée du Rhin, adressée à Saint-Just et Le Bas le 24 brumaire, dans laquelle il est question de la mauvaise qualité du pain distribué aux soldats et de la plainte portée par le capitaine d'Angelin du 10^e régiment de chasseurs à cheval. « Le général en chef vous renvoie la plainte du capitaine d'Angelin, dit Bourcier, pour faire à ce sujet ce que votre sollicitude paternelle doit vous suggérer » (98). Sollicitude paternelle : l'expression est révélatrice. Les représentants du peuple aux armées, disait Saint-Just dans son rapport du 10 octobre, « doivent être les pères et les amis du soldat [...]. On a vu des bataillons de l'armée du Rhin demander l'aumône dans les marchés; un peuple libre est humilié de ces indignités [...]. Un soldat malheureux est plus malheureux que les autres hommes; car pourquoi combat-il, s'il n'a rien à défendre qu'un gouvernement qui l'abandonne ? »

(95) *Arch. Guerre*, Armée du Nord, 28 janvier-4 février 1794. *Œuvres*, II, p. 192.

(96) L'épisode de Marguerite Bontems est raconté par Ernest HAMEL, *Histoire de Saint-Just*, II, pp. 266-267. Une copie de l'arrêté se trouve aux *Arch. Nat.*, AF II. 123, 934, p. 41. Il ne fut pas exécuté, et sur une pétition du maire de la commune, la Convention décréta, le 4 fructidor an II, le renvoi de l'affaire devant le Comité de législation (*Arch. Nat.*, AF II, 244, 2091, p. 22).

(97) *Discours et Rapports*, Introduction, p. 35.

(98) *Arch. Guerre*, Armée du Rhin, B-2, 144 (Registre de corresp. Etat-major).

(99). L'action répondait à ce défi. Bien vite, les faits furent grossis, les actes de charité exemplaires, par l'entremise de la presse révolutionnaire surtout, acquirent un prestige national. Voici une lettre qui parut dans les colonnes du *Journal des Hommes libres* le 9 prairial an II. Elle constitue une parabole digne de l'Évangile :

« Aux rédacteurs du journal. Maubeuge, 28 floréal an II.

« Citoyens [...], un acte de bienfaisance est à l'âme de l'homme vertueux, et par conséquent républicain, ce qu'une goutte de rosée est à la tendre fleur qui en humecte son calice.

« Le représentant Saint-Just, se rendant à Maubeuge, rencontre un jeune homme de douze à treize ans couvert de haillons, signes certains de son indigence; il l'interroge, [...] apprend que ce malheureux enfant a vu sa mère expirer sous les coups des satellites du tyran, dans l'affreuse journée du 10 août, et perdu son père, mort sous les drapeaux de la République [...]. Ce représentant, sensible aux malheurs du jeune infortuné, l'emmène avec lui, le fait revêtir; et, voulant se réserver la douce jouissance que procure une bonne action, le garde auprès de lui [...].

« Qu'un tel exemple apprenne aux riches égoïstes [...] qu'il n'est de vrai bonheur que dans le soulagement des malheureux. »

Tel fut le mythe de Saint-Just de son vivant.

VI. La diffusion du mythe.

A travers quelques exemples de l'action, de la manière d'agir et du style, nous avons cherché à caractériser l'homme et à déterminer les origines de la légende. Nous avons vu comment la distorsion des faits, ou plus souvent encore, l'absence de données exactes, loin de mener à une mise au point scientifique, a servi au contraire de prétexte aux historiens, polémistes et littérateurs pour donner libre cours à leur imagination débordante et pour faire de Saint-Just un personnage à leur goût. Mais déjà à l'époque révolutionnaire, les éléments de la légende s'affirmaient : des mesures d'exception, en une période d'exception, donnèrent lieu à des répercussions exceptionnelles. Déjà on entend des comptes rendus faussés, grossis, à la manière de l'article de journal que nous venons de citer; des « témoignages » comme ceux de Gateau, de Monet, de Nodier, s'en font l'écho. Il y a donc, pour ainsi

(99) *Discours et Rapports*, édition A. SOBOWL, pp. 127-128.

dire, un « parallélisme » du mythe, ou si l'on préfère, deux mythes, le vrai et le faux : celui des contemporains, et celui de la postérité. Or, du point de vue de l'histoire, le premier est d'une importance capitale.

L'étude des missions permet justement de constater que Saint-Just lui-même fut responsable de la diffusion de son propre mythe dans une très grande mesure. En prêchant d'exemple, il visait la publicité. Il voulait que son action fût connue, respectée, imitée. Il voulait que chaque soldat connût le texte émouvant de ses proclamations. Soucieux de l'opinion publique, il faisait imprimer et afficher ses arrêtés, afin que chacun pût comprendre et apprécier les mobiles de telle ou telle mesure. Non content de gouverner, il désirait persuader.

Le 12 brumaire, il écrivait au Comité de surveillance de Strasbourg lui recommandant de mettre en vigueur, dans les vingt-quatre heures, l'emprunt forcé de neuf millions. « Il n'est pas nécessaire que vous attendiez l'impression. Elle est uniquement pour l'opinion. Agissez » (100). L'action faisait prime, il fallait des résultats, mais sans pour autant négliger l'opinion publique. La formulation même du texte des arrêtés, le souci du style, la distribution, démontrent l'importance que Saint-Just attachait à la publicité.

A Paris, entre-temps, le Comité de salut public assurait le rayonnement de l'action par divers moyens. Saint-Just et Le Bas lui recommandaient de donner lecture de leurs rapports et de leurs arrêtés à la tribune de la Convention, et le plus souvent c'était Barère qui s'acquittait de ce devoir avec beaucoup d'ardeur, faisant à l'occasion, il est vrai, un peu trop « mousser les victoires » (101). Dans la lettre au Comité du 3 prairial, où les représentants donnent un compte rendu de la deuxième traversée de la Sambre, Saint-Just ajoutait en post-scriptum : « Lisez cette lettre à la Convention. C'est nécessaire qu'elle soit publiée pour encourager de braves gens » (102). A maintes reprises, on trouve des recommandations analogues.

Aux Jacobins, on parlait souvent des exploits de Saint-Just, on incitait à l'émulation. Ainsi, le 1^{er} frimaire, Robespierre prenait la parole pour faire le récit de la mission à l'armée du Rhin. « Apprenez les obligations que nous avons à Saint-Just et Le Bas », dit-il, puis il énumère les mesures

(100) *Annales hist. Rév. fr.*, 1954, p. 301.

(101) Le propos, qui serait de Saint-Just, est rapporté par BARÈRE, *Mémoires*, IV, p. 410, et par CARNOT, *Mémoires sur Carnot*, I, p. 517.

(102) AULARD, *Recueil*, XIII, p. 676. La lettre fut reproduite dans *Le Moniteur, réimp.*, XX, p. 551, et « dans plusieurs journaux », dit Aulard.

vigoureuses qu'ils viennent de prendre. « Quel a été le résultat de ces opérations ? Le rétablissement de la confiance à l'armée et le réchauffement de l'esprit public [...]. Que tous ceux envoyés aux départements se conduisent ainsi, et la République est sauvée » (103). Le 28 pluviôse, c'est Collot d'Herbois qui intervient au sujet de la situation à Lille et de la force du Gouvernement révolutionnaire. « Saint-Just et Le Bas ont déjà prononcé que les maisons de ceux qui n'exécuteraient pas les lois seraient rasées. Voilà une leçon qu'il faut mettre en usage partout. Les représentants du peuple doivent faire un commentaire sur ce texte salutaire » (104).

Ce qui se disait sur les missions de Saint-Just à la Convention, et dans les clubs, était retransmis en province par l'entremise de la presse. Outre *Le Moniteur*, qui reproduisait non seulement les rapports de Barère, mais également le texte des arrêtés et de la correspondance de Saint-Just diffusé par le Comité, nous avons déjà eu l'occasion de signaler le rôle du *Journal des Hommes libres*. Parmi les journaux montagnards, citons aussi *L'Antifédéraliste*. La publicité ainsi suscitée sur le plan national l'était par ailleurs sur le plan régional, dans les journaux alsaciens en particulier (105). La presse fut pour beaucoup dans la propagation de la légende.

*
**

Le 9 thermidor et les événements qui s'ensuivirent ne réussirent pas à éclipser la tradition orale et écrite. Malgré les efforts de diffamation, le nom de Saint-Just restait associé

(103) Cette intervention fut reproduite dans *L'Antifédéraliste* du 3 frimaire.

(104) AULARD, *Jacobins*, V, p. 655. Le 3 nivôse, à Saverne, Saint-Just et Le Bas avaient ordonné de faire raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage. Nous ne connaissons pas de mesure semblable pour la première mission à l'armée du Nord. Saint-Just était à Lille du 8 au 11 pluviôse.

(105) Le rôle de la presse mérite d'être approfondi. En plus des articles déjà mentionnés, signalons : la lettre de M.A. Baudot à son collègue et ami Charles Duval, rédacteur (Strasbourg, 29 brumaire), dans le *Journal des Hommes libres* (« C'en était fait de l'esprit public sur la rive du Rhin sans les opérations révolutionnaires de nos collègues Saint-Just et Le Bas »...) du 5 frimaire an II; la lettre analogue de Milhaud (Strasbourg, s.d.) dans *L'Antifédéraliste* du 24 brumaire an II (« La Terreur est à l'ordre du jour sur cette frontière »); l'éditorial de Schneider sur l'emprunt forcé le 10 brumaire, *Argos*, III, 415 (*Bibl. univ. Strasbourg*, M 109 372, no. 4.820, collection Heitz); la traduction allemande d'une lettre de Milhaud et Guyardin insérée dans le *Courrier de Strasbourg*, no. 264, le 15 brumaire, reproduite dans le *Recueil des pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg...*, I, LXXXVI. Sur la presse alsacienne, voir les articles de Jaquel sur Schneider, *Annales hist. Rév. fr.*, 1933, p. 61, et 1935, p. 218.

aux glorieuses armées de l'an II, autant qu'à l'image de la Terreur. Et dans le souvenir de nombreux de ses contemporains, c'était le légendaire représentant en mission qui dominait. Quelques-uns de ses survivants, et notamment son fidèle ami Gateau, qui de son vivant avait été un excellent « agent de publicité », s'essayèrent dès lors à réhabiliter sa mémoire. En 1800, Briot fit paraître la première édition des *Institutions républicaines*. En tête de l'ouvrage, il insérait une notice rédigée par Gateau lors de son emprisonnement : « Cher Saint-Just, si je dois échapper aux proscriptions qui ensanglantent ma patrie, je pourrai dérouler un jour ta vie entière aux yeux de la France et de la postérité [...]. Je dirai quel était ton zèle à défendre les opprimés et les malheureux, quand tu faisais à pied, dans les saisons les plus rigoureuses, des marches pénibles et forcées pour aller leur prodiguer tes soins, ton éloquence, ta fortune et ta vie. Je dirai quelles furent tes mœurs austères, et je révélerai les secrets de ta conduite privée, en laissant à l'histoire à faire connaître ta conduite publique et tes actions dans le gouvernement, tes discours comme législateur, et tes missions immortelles près de nos armées... » (106). Ainsi fut attisé le mythe embryonnaire, qui depuis n'a cessé de croître. Il a suffi par la suite qu'un Michelet se penche sur cet homme pour l'élever au rang des demi-dieux et déchaîner le culte.

Il n'en reste pas moins que Saint-Just avait cherché, très délibérément, à frapper l'imagination de ses contemporains, et qu'en ce sens il contribua sciemment à sa propre renommée. L'auréole dont il fut couronné doit donc être considérée comme faisant partie intégrante de son action politique, économique et sociale : le succès ou l'échec de ses efforts pour fonder une république égalitaire dépendait, en fin de compte, de cette ambitieuse tentative de persuasion. Toute analyse scientifique de son œuvre devrait en faire état.

C'est pourquoi il ne faudrait pas, en le ramenant à terre, le rapetisser outre-mesure. On risquerait par là de fausser la portée réelle de son action dans l'histoire de la Révolution.

Jean-Pierre GROSS

(106) Notice relative à Saint-Just, extraite des papiers du citoyen... [Gateau], *Fragments sur les Institutions républicaines*, ouvrage posthume de SAINT-JUST. Paris, s.d. (1800), p. XII seq. Sur Gateau, voir : Ch. VELLAY, *Un ami de Saint-Just : Gateau, Annales révolutionnaires*, 1908, p. 64 ; J. BERTRAND, *Lettres de Guilain Villers, domestique de Saint-Just et Le Bas, et de Gateau, Annales hist. Rév. fr.*, 1937, p. 552.